

ÉTUDE POUR LA RECONQUÊTE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU CHENAL DU GUA (NORD MÉDOC, 33)

Le projet

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant (SIBV) du Nord Médoc

Période de réalisation : 2011

PRESTATIONS

- » Étude hydraulique
- » Étude écologique
- » Diagnostic de franchissabilité des ouvrages
- » État des lieux des besoins des usagers
- » Détermination des zones de frayères à brochet et analyse des fonctionnalités
- » Proposition d'aménagement des ouvrages et établissement du règlement d'eau permettant de concilier usages et enjeux environnementaux.

CHIFFRES CLÉS

- » 12 000 € HT (40 000 € HT au total)
- » 4 ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique
- » 590 ha de frayères ; 22 km de cours d'eau



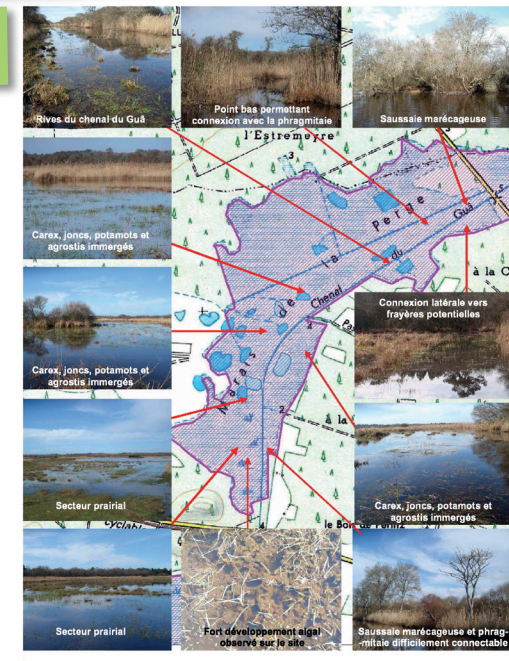
Portes à flot

Dans le cadre des réflexions pour la mise en œuvre du programme de sauvegarde de l'anguille, le chenal du Gua fait partie des axes identifiés comme prioritaires pour le **rétablissement de la continuité écologique** favorable notamment à une espèce cible : le brochet.

Le SIBV Nord Médoc, gestionnaire du chenal et des marais alentours, se porte volontaire pour cette **opération pilote** sur le département et mandate Rivière-Environnement associé à Artelia (compétence hydraulique).

Les objectifs sont multiples :

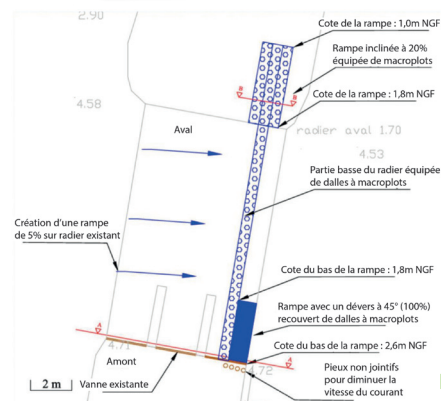
- établir un état des lieux du fonctionnement hydraulique du bassin versant, notamment au regard des ouvrages
- établir un état des lieux écologique de ce même bassin versant (Natura 2000, zones humides, ...)
- établir les besoins liés aux usages : fauche, pâturage
- dresser l'état de fonctionnalité des marais vis-à-vis de la fraie du brochet
- concilier l'ensemble des enjeux pour proposer des solutions basées sur une gestion des niveaux d'eau et l'aménagement des ouvrages.



Frayères recensées sur la base de l'inventaire de la FDAAPPMA de la Gironde

Carte synthèse Inventaires frayères :
les types de milieux.

Résultats



La phase de diagnostic permet d'identifier les enjeux et de confronter par ouvrage les besoins liés aux usages et ceux en lien avec chacune des espèces. Après différentes **phases de concertation** avec les usagers, les partenaires techniques (MIGADO, association et fédération départementale de pêche, gestionnaire des marais, élu du syndicat, ...), un **plan de gestion des niveaux d'eau** est proposé.

En complément de ce plan de gestion, **différents scénarios d'aménagement** sont proposés, puis, une fois validés, affinés au stade avant-projet sommaire (APS).

Enfin, un **règlement d'eau** précisant les niveaux d'eau à respecter suivant les périodes, ainsi que les personnes responsables des manœuvres est établi.

Proposition d'aménagement d'ouvrage (©Artelia)